

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE de Loir-et-Cher

COMMUNE de SALBRIS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à la demande d'autorisation environnementale, de servitudes
d'utilité publique et de permis de construire formulée par la
société SCCV SB LOG, relative à l'exploitation d'un entrepôt
logistique à SALBRIS.

ENQUETE RELATIVE

A

la demande d'autorisation environnementale, de servitudes d'utilité publique et de permis de construire, formulée par la société SCCV SB LOG par l'exploitation d'un entrepôt logistique à Salbris

En exécution de l'arrêté du 29/07/2019 de Monsieur le -Préfet de Loire-et-Cher, je soussigné, M.

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets pour recevoir pendant une durée de 6 semaines, du lundi 2 septembre 2019 à 9h au lundi 14 octobre 2019 à 17h

les lundis de 14 heures à 17 heures 30
les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30
les samedis de 9 heures à 12 heures

les observations du public.

A SALBRIS, le 2 Septembre 2019

Vu, LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR B. COQUELET

Première journée :

Le 2 Septembre 2019 de heures à heures

1. - Observations de M. sans observation ce jour

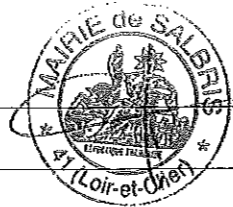
Le mardi 3 septembre 2019 sans observation ce jour

Le mercredi 4 septembre 2019 sans observation ce jour

Le jeudi 5 septembre 2019 sans observation ce jour



Le vendredi 6 septembre 2019
sans observation ce jour



Le samedi 7 septembre 2019
sans observation ce jour



Le lundi 9 septembre 2019.

BEAULIEU Hélène - minuscule de 4 pages déposée
ce jour (carnet n°1 agrafé à la fin du registre)

Le mardi 10 septembre 2019.
sans observation à ce jour.



Le mercredi 11 septembre 2019.
sans observation ce jour



Le jeudi 12 septembre 2019
sans observation ce jour

Vu, LE COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR
B. COQUELET

[Signature]

Le vendredi 13 septembre 2019

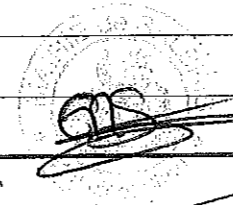
1 DEZELU Jean Michel MAIRE DE SOUESSES
AVIS TRÈS FAVORABLE A CE PROJET

2 SÉAARD Etienne maire de Ombry
avis favorable pour ce projet

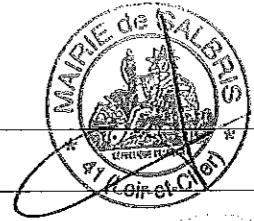
3 Michelle Sorreau Maire Ombry.
Avis favorable pour le projet



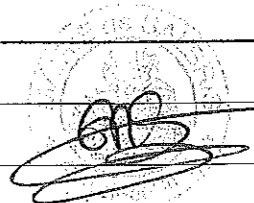
Le samedi 14 septembre 2019
sans observation ce jour



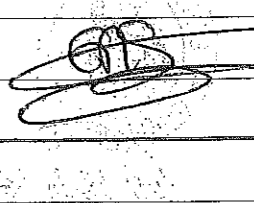
Le lundi 16 septembre 2019
sans observation ce jour.



Le mardi 17 septembre 2019.
sans observation ce jour



Le mercredi 18 septembre 2019
sans observation ce jour



Le jeudi 19 septembre 2019.
sans observation ce jour



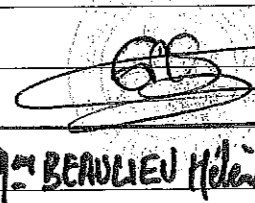
Le vendredi 20 septembre 2019
sans observation ce jour



Le samedi 21 septembre 2019
sans observation ce jour



Le lundi 23 septembre 2019
sans observation ce jour



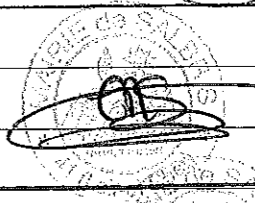
Le mardi 24 septembre 2019 BEAULIEU Hélène
(sans observation ce jour) Courrier électronique
n°1 reçu à 17h29, agrafé à la fin du registre



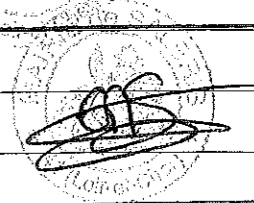
Le mercredi 25 septembre 2019.
sans observation ce jour.



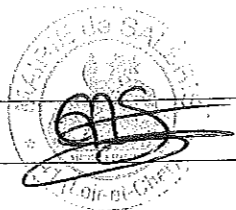
Le jeudi 26 septembre 2019
sans observation ce jour



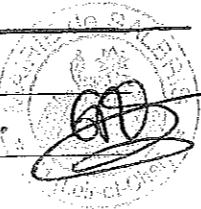
Le vendredi 27 septembre 2019
sans observation ce jour.



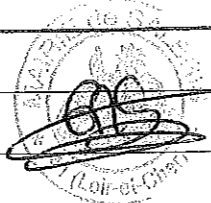
Le samedi 28 septembre 2019
sans observation ce jour



Le lundi 30 septembre 2019
Avis favorable Niquet José SALBRIS



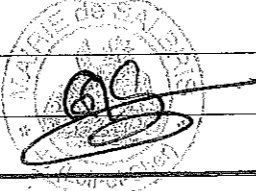
Le mardi 1er octobre 2019
sans observation ce jour



Le mercredi 2 octobre 2019
sans observation ce jour



Le jeudi 3 octobre 2019
sans observation ce jour



Le vendredi 4 octobre 2019

5 FOURNIER Alain n'est pas défavorable à ce projet.

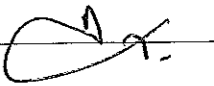
CORRIER n°2 : Mme Valentine TESSIER (corrière agrafé à la fin du registre)
agissant pour le compte des consorts PEE

Vendredi 4 Octobre 2019.

6 Mme GARNIER Marylise d'Impasse Albert Benoist ne fait-elle donc plus partie de la commune de Salbris? Il est vrai qu'elle n'est pas très bien urbanisée (pas d'éclairage public, pas de tout à l'égout pas de N° que des nids de poules)
Il est certain que les 180 camions ne passeraient pas dans l'impasse non urbanisée mais passeraient juste et tout près au dessus de cette voie apportant sûrement des nuisances supplémentaires. Le seul point positif étant (peut-être) la création d'emplois pour nos chômeurs locaux. Reste à prouver?

le samedi 5 octobre 2019

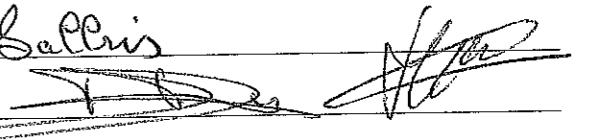
Vu, LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR B. COQUELET



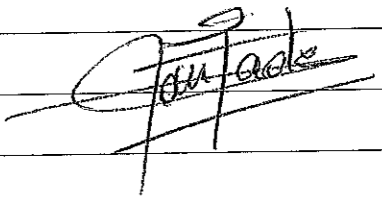
7 M. MARMASSE Michel
Avis favorable pour ce projet.
problème du nombre de camions empruntant la route départementale 724 jusqu'à l'autoroute - ou en est le projet de restauration de la voie ferrée existante raccordée à la voie SNCF à Salbris, ce qui limiterait le nombre de camions sur route.

Marmasse

8 M. DUC Daniel
Avis favorable pour ce projet - important pour l'avenir de Salbris



9 Mme Élisabeth POUJADE
Favorable pour le projet.



10 M. CRUSÉ Gérard Iyosse Albert Benoist
Avis favorable mais je me pose les mêmes questions que Mme Bassina M. Garais

11 JEAN-YVES THEMIST
Avis favorable pour ce projet

12 M et Mme RAPAUD Bertrand
Favorable

13 M. René POUSADE FAIRRAPIE (très) bien

14 M COUVRAND ERIC plus que favorable pour le projet qui traîne depuis trop d'années pour l'avenir de Salbris et de son environnement et l'emploi.

Couvrand

15 LORIN Chantal - très favorable pour le projet

Lorin

16 SAUSSET Stéphanie favorable par le projet

Sausset

17 H NANTUA ERIC favorable

Nantua

18 M DARAVEL / Goupille (favorable)

Sous condition que la sécurité soit respectée dans le temps afin de protéger et préserver la nature et les personnes. (que les personnes détenant de l'autorité publique soient à la hauteur de leur fonction).

Daravel

19 M^{me} M^{me} Guimpier - Avis favorable si ce projet trop longtemps dans les cartons pour donner du travail à nos jeunes équipes

Guimpier

20 M. Descamps - Salbris Avis très favorable car depuis quelques années il faut faire remonter le travail dans notre ville ce projet même depuis trop longtemps dans les cartons.

Descamps

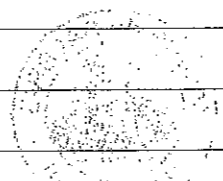
21 M. Jean Chicaut Avis très favorable

Chicaut

M^{me} HERMELIN Corinne - M. Av. de Salbris Bonnevain carrière n°3

Je vous dépose ce jour un petit courrier accompagné d'une ordonnance de signataires de riverains de l'Avenue de Salbris demandant des mesures réelles efficaces obligeant les poids lourds même allant vers la Bretagne à prendre l'autoroute - et budgéter dès le départ cette mesure.

Hermelin et pourquoi ne pas exploiter la ligne de train qui est sur le site du GIAT.



92) Melle BARRY TESTARD correspondante de presse pour "le Berry républicain" sur la ville de Salbris.

Avant avisé aux délégués municipaux et communautaires sur ce projet, et également pris connaissance des avis des différents organismes et associations, il me semble très opportun que ce projet aboutisse enfin!
Cela fait de longues années que ce site est en désherbage et, l'implantation d'une activité industrielle ne peut être que favorable à l'économie et à l'emploi de la ville et de la région, compte tenu de la désertification qui prévaut.

[Signature]

93) Avis favorable *[Signature]* Thémiet

94) Avis favorable en projet Marcel LORIN

95) Avis favorable *[Signature]* PACTAOT B.

96) Avis favorable pour la création de ce site avec conditions immédiates de - Respect des ^{normes} du site.
- Respect des prescriptions afin d'éviter ou minimiser les nuisances.
- Offre des emplois ou maximum pour Salbris.
- Respect des prescriptions ou maximum de la construction de ce site Salbrisien.

[Signature]

Le lundi 7 novembre 2019
sans observation ce jour



de mardi 8 octobre 2019
sans observation ce jour



de mercredi 9 octobre 2019
sans observation ce jour



de jeudi 10 octobre 2019

Avis favorable Karim JACOBELLI *[Signature]*

97) de vendredi 11 octobre 2019

Un soutien total pour l'implantation d'une plate-forme logistique, pour la relance de l'emploi et de l'économie locale. Il faut lutter contre cette triste mentalité de certains riverains pour qui l'emploi et l'économie locale sont loin d'être leurs priorités. Daniel RURE Salbris

[Signature]

98) Le Samedi 12 octobre 2019.
Avis très favorable, du travail pour nos chômeurs.

Danièle RURE Salbris

[Signature]

Vu, LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR B. COQUELET

99) de lundi 14 octobre 2019

Avis très favorable pour le développement de la ville et des emplois *[Signature]* MASSU GASTIAN

30) *André-Jean Jallo*
 lieu dit l'île d'Amour
 10 rue du Paradis à Sully

le 14/10/2019

J'ai été directeur des services de cette commune à l'époque où un précédent projet sur ce site a dû être abandonné du fait de l'existence de contestations qui n'ont pas simplement défini le projet mais ont obligé le promoteur à l'abandonner.

Il faut que les motifs d'usage indiquent que leurs financements locaux ne seront valables qu'une fois terminée la purge de tout contestation. Les observations portées au commissaire enquêteur me laissent entrevoir des difficultés identiques à celle rencontrées il y a 10 ans. Les observations sont de deux catégories, celles portées par des administrés soucieux de leur cadre de vie et du respect de l'environnement et celles portées par des avocats qui ont déjà construit les premiers moyens qu'ils présenteront au juge administratif.

Les pouvoirs publics doivent apporter des réponses précises aux questions souvent pertinentes et tangibles légitimes des administrés.

Le promoteur et les pouvoirs publics doivent surtout pas perdre à la légère la démonstration de force juridique établie par le Trésor qui représente les châteaux du domaine de l'Écluse, cause là même de ce harcèlement juridique qui fait reculer un promoteur il y a 10 ans. Ils doivent les écarter, négocier. S'ils restent aussi fermes qu'il y a 10 ans, il faudra que les pouvoirs publics retravaillent tous les arguments

juridiques déployés par la puissance publique et qu'il s'intéresse par bien les utiliser.

Il est difficile d'admettre que dans un bassin de ce landement touché par le chômage, alors que le conseil départemental et l'état ont investi des dizaines de millions d'euros, l'acharnement d'une famille oblige le bassin à voter dans la précarité. Si ce projet ne se fait pas, la population continuera à vieillir, la classe moyenne continuera à partir. Chaque sullysien est concerné, ne serait-ce que par l'impact de l'absence d'emploi sur le prix de l'immobilier.

A. Jallo

Le lundi 14 octobre à 11 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je, soussigné, COQUELET Bernard commissaire enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 6 semaines jours consécutifs, du 2 septembre 2019 au 14 octobre 2019 de _____ heures à _____ heures et de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre par 30 (trente) personnes (pages n° 2 à 11).

En outre, j'ai reçu 4 quatre lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1. — Lettre en date du 24 septembre 2019 de Mme BEAULIEU Héliane + 2 annexes
- 2. — Lettre en date du 4 octobre 2019 de M. Valentine TESSIER avocat à la Cour mémoire déjà déposé registre de LA FERTE-IMBAULT
- 3. — Lettre en date du 24 septembre 2019 lettre pétition de Mme HERMELIN Corinne
- 4. — Lettre en date du 14 octobre 2019 de M. Jean Pierre ALBERTINI (ancien maire de Solain) conseiller municipal

Vu, LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR B. COQUELET

Series of horizontal lines for additional notes or signatures.